



Qualibat environnement

Niveau « Engagement environnemental »



Référentiel

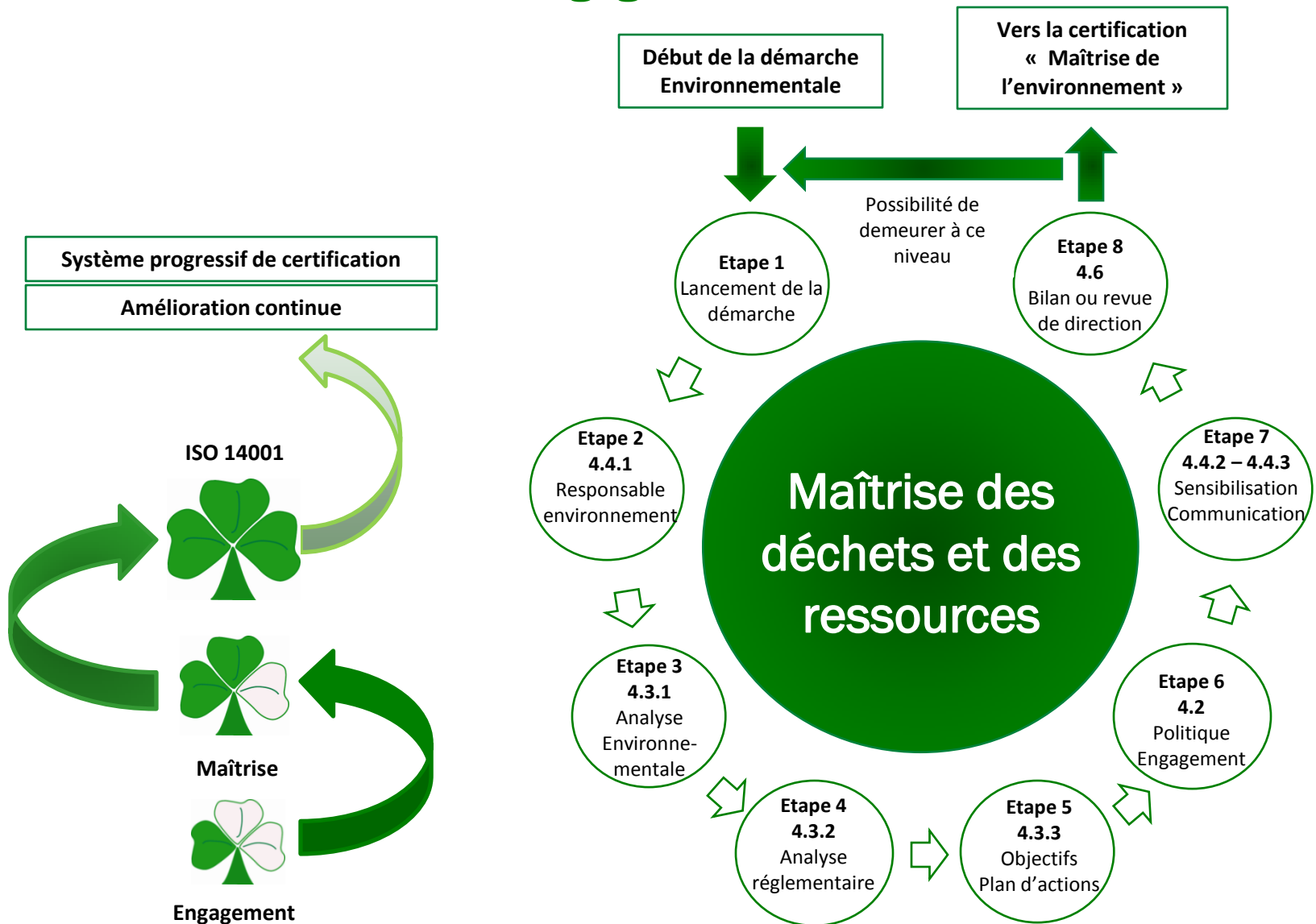
« Engagement environnemental »

Date d'application : 1^{er} janvier 2012



Qualibat environnement

Niveau « Engagement environnemental »





Qualibat environnement



Niveau « Engagement environnemental »

● **Etape 0** : Introduction

● **Page** : 1 sur 2

● **Objectif** : Etre certifié niveau « Engagement environnemental »

ACTIONS A METTRE EN OEUVRE

Les actions à mener sont décomposées en 8 étapes

■ Chaque étape comporte, au regard de ses exigences, les preuves factuelles à établir et à présenter à Qualibat

■ Pour obtenir la certification niveau « Engagement environnemental » :

- ✓ L'entreprise doit dans un premier temps présenter un « Dossier » comportant les preuves factuelles relatives aux exigences de chaque étape. Après analyse du dossier par un expert nommé par Qualibat, si ce dernier est conforme, il est présenté à la commission Qualité-Environnement, qui après débat, est chargée de proposer à Qualibat la délivrance ou non d'une « Attestation » pour une période de 18 mois
- ✓ A l'issue de cette période, et pour valider la certification, après avoir mis en application les actions prévues dans son plan d'actions, et avoir réalisé ses « bilans annuels » l'entreprise accepte un « audit ». Cet audit est planifié et réalisé par un auditeur nommé par Qualibat. Il porte sur « toutes les activités de l'entreprise. Suite à l'audit un rapport établi par l'auditeur est présenté à la commission Qualité-Environnement pour lui permettre de proposer ou non à Qualibat, la délivrance du « Certificat » pour les 18 mois restant

COMMENTAIRES

● Le présent document a été élaboré selon le fascicule de documentation : FD X30-205 AFNOR en cours de révision

● Il comprend, dans la colonne de gauche les actions à mettre en œuvre et dans la présente colonne des explications et des exemples

Ces actions sont le début de la mise en œuvre d'un système environnemental.

Un système de management de l'environnement est un dispositif de gestion des hommes, des ressources et des moyens associés visant, à travers une politique et des objectifs, à améliorer les performances d'une entreprise en matière de : protection des hommes, de prévention des risques de pollution, d'économie d'énergies et de matières premières... De respect des exigences légales et autres...

● Les actions mentionnées à chaque étape sont les exigences du présent référentiel. Leur mise en œuvre, c'est-à-dire les moyens mis en œuvre pour y répondre de manière efficace, devra être prouvée par l'entreprise, (preuve factuelle). Aucune forme de document n'est exigée

● Les activités de l'entreprise sont au minimum :

- ✓ Des activités de bureaux
- ✓ Des activités de chantiers

et selon les cas pour exercer son ou ses métiers :

- ✓ Des activités liées à un parc matériel
- ✓ Des activités d'ateliers de fabrication et ou de maintenance

Délivrance d'un « Certificat »

18 mois



Début des actions

Délivrance d'une « attestation »



1



2



3



4



5



8



7



6





Qualibat environnement



Niveau « Engagement environnemental »

● **Etape 0** : Introduction

● **Page** : 2 sur 2

● **Objectif** : Etre certifié niveau « Engagement Environnemental »

ACTIONS A METTRE EN ŒUVRE

■ A chaque bilan l'entreprise doit revoir et formuler sa décision :

- ✓ de poursuivre la démarche pour être certifiée « Maîtrise de l'environnement »
- ✓ ou de demeurer à ce niveau de certification

■ Dans le cas où l'entreprise souhaite rester à ce niveau de certification, elle doit :

- ✓ Avoir réalisé et formalisé ses bilans
- ✓ Tirer des enseignements

le cas échéant :

- ✓ Décider d'éventuelles actions complémentaires à mettre en œuvre et pour les entreprises que cela concerne :
- ✓ Faire évoluer son périmètre d'application (selon le déploiement proposé)

■ Tous les 18 mois, Qualibat procède en alternance à un audit de contrôle et un audit de renouvellement. Toutes les preuves doivent être apportées à l'auditeur

■ Si les actions engagées par l'entreprise sont efficaces, la certification est renouvelée pour une durée de 3 ans

COMMENTAIRES

● Une fois la certification « Engagement environnemental » acquise, l'entreprise a le choix :

- ✓ de demeurer à ce niveau de certification, pour la durée de son choix
- ✓ ou ce qui est préférable, de développer son système environnemental en répondant aux exigences du niveau supérieur, par la mise en œuvre d'actions et de moyens efficaces, pour être certifiée « **Maîtrise de l'environnement** » par Qualibat

● A chaque bilan elle doit identifier et formaliser toutes ses décisions d'amélioration :

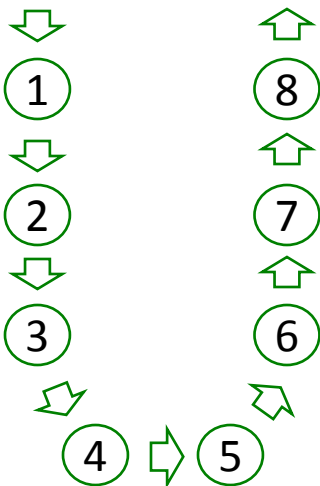
- ✓ Modification de sa stratégie environnementale (politique) et de ses objectifs si nécessaire
- ✓ Evolution des résultats à atteindre pour être conforme à son engagement d'amélioration continue (exemple si l'entreprise avait décidé la première année de réaliser 3% d'économie sur ses factures d'électricité, elle peut décider de poursuivre son effort en diminuant encore de 2%)
- ✓ Mise en œuvre d'actions complémentaires pour satisfaire les objectifs et nouveaux résultats à atteindre
- ✓ Evolution du périmètre d'application, en insérant par exemple une ou plusieurs agences dans la démarche
- ✓ Si l'entreprise s'est dotée d'une nouvelle activité, modifier le champ d'application en insérant cette activité

Délivrance d'un « Certificat »

18 mois ↑

Début des actions

Délivrance d'une « attestation »





Qualibat environnement



Niveau « Engagement environnemental »

● **Etape 1** : Lancement de la démarche

● **Page** : 1 sur 2

● **Objectif** : Lancer la démarche environnementale

ACTION A METTRE EN OEUVRE

■ Définir le « domaine d'application » :

✓ Le périmètre

✓ Le champ

N.B. :

Avant chaque audit l'entreprise doit répreciser à Qualibat son domaine d'application :

Le périmètre a-t-il évolué?

Le champ a-t-il évolué?

COMMENTAIRES

● Il s'agit pour chaque entreprise qui fait sa demande d'attestation, puis de certification, de définir :

- ✓ Le périmètre de la certification, il représente les sites à certifier comprenant au moins pour toute entreprise :
 - un siège
 - et selon les cas :
 - des établissements ou des agences
 - un éventuel **programme de déploiement**

Exemple :

Une entreprise étant constituée d'un siège et de 4 agences, peut débuter sa démarche avec son siège et une agence, puis décider de déployer sa démarche agence par agence. Sa décision doit être mentionnée dans le périmètre du domaine d'application

- ✓ Le champ de la certification, il représente toutes les activités de l'entreprise qualifiées ou certifiées par Qualibat. il s'agit au minimum pour toute entreprise :
 - de ses activités de bureaux
 - de ses activités de chantiers représentant « ses métiers »
 - et selon les cas pour exercer ses métiers :
 - des activités liées à un parc matériel
 - Des activités d'atelier de fabrication, d'atelier de maintenance...

Exemple :

*Une entreprise de **chauffage plomberie** dispose de **bureaux**, et peut disposer d'un **atelier de fabrication**. Ces éléments constituent le champ du domaine d'application*

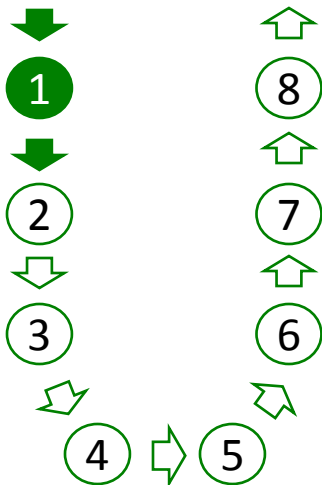
Délivrance d'un « Certificat »

18 mois



Début de la démarche

Délivrance d'une « Attestation »





Qualibat environnement



Niveau « Engagement environnemental »

● **Etape 1** : Lancement de la démarche

● **Page** : 2 sur 2

● **Objectif** : Lancer la démarche environnementale

ACTION A METTRE EN ŒUVRE

■ Identifier sans formalisme particulier les différents facteurs, importants aux yeux de l'entreprise, qui la conduisent engager cette démarche

COMMENTAIRES

- Il s'agit de déterminer les enjeux pour l'entreprise
- **Exemples de facteurs internes :**
 - ✓ Etre conforme à la réglementation
 - ✓ Répondre à de nouvelles exigences du marché
 - ✓ Diminuer ses dépenses :
 - d'eau
 - d'électricité
 - de carburant
 - d'élimination des déchets
 - ...
 - ✓ Fédérer les collaborateurs autour d'un projet commun
 - ✓ ...
- **Exemples de facteurs externes :**
 - ✓ Préserver les matières premières
 - ✓ Limiter les consommations d'énergie
 - ✓ Limiter les consommations de carburant
 - ✓ Eviter les pollutions de l'air, de l'eau, du sol...
 - ✓ Etre en conformité avec les exigences légales et autres
 - ✓ Donner une image citoyenne de l'entreprise
 - ✓ Limiter les incidents qui engagent la responsabilité de l'entreprise
 - ✓ Limiter les plaintes des riverains
 - ✓ ...

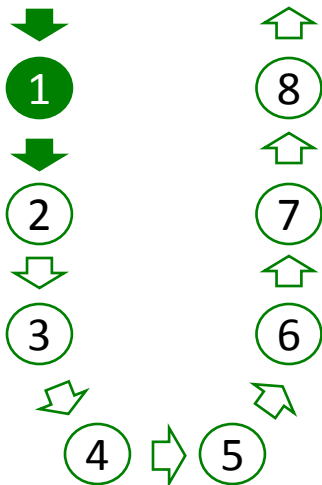
Délivrance d'un « Certificat »

18 mois



Début de la démarche

Délivrance d'une « Attestation »



N.B. :

Ces facteurs serviront à la rédaction de la liste des aspects et impacts environnementaux et de la liste des exigences légales et réglementaires liés à l'ensemble des activités. Aucun formalisme n'est demandé pour le dossier et l'audit de certification



Niveau « Engagement environnemental »

● **Etape 2** : Responsable environnement

● **Page** : 1 sur 1

● **Objectifs** : Nommer un responsable environnement

ACTIONS A METTRE EN OEUVRE

■ Désigner un responsable environnement, salarié de l'entreprise et attaché à la direction, pour aider et représenter le chef d'entreprise dans la mise en œuvre de sa démarche environnementale

■ Présenter, sans formalisme particulier cette personne à l'ensemble des salariés en expliquant son rôle quant à la démarche environnementale

COMMENTAIRES

● Bien que la conduite de la démarche environnementale soit de la responsabilité de la direction de l'entreprise, elle doit désigner un salarié ayant un pouvoir de décision, pour l'aider, la représenter, et sur lequel s'appuyer pour toutes ses actions liées à l'environnement. Pour les petites entreprises, cette personne peut être le patron lui-même.

● Il est souhaitable que cette personne :

- ✓ Ait ses missions, ses responsabilités et son autorité clairement définies
- ✓ Soit connue et reconnue de l'ensemble du personnel concerné par la démarche environnementale
- ✓ Que le personnel impliqué sache qu'elle est nommée pour l'aider, mais pas pour faire à sa place
- ✓ Rendre compte à la direction de l'entreprise, de l'application du plan d'actions environnementales au fur et à mesure de sa mise en œuvre :
 - dans les bureaux
 - sur les chantiers
 et le selon les cas :
 - sur le parc matériel
 - dans les ateliers...

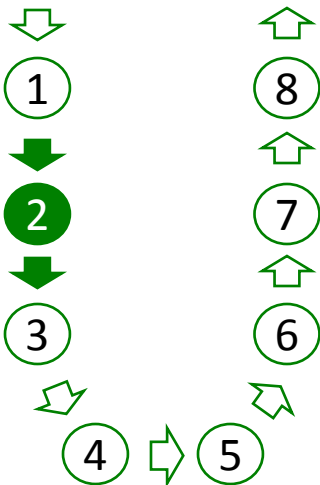
Délivrance d'un « Certificat »

18 mois



Début des actions

Délivrance d'une « attestation »





Qualibat environnement



Niveau « Engagement environnemental »

● **Etape 3** : Analyse environnementale

● **Page** : 1 sur 3

● **Objectifs** : Recueillir les principales sources de nuisance environnementale liées aux activités de l'entreprise

ACTIONS A METTRE EN OEUVRE

■ Identifier et lister pour toutes les activités de l'entreprise :

✓ Les principaux aspects environnementaux

Vocabulaire :

Aspect environnemental : éléments des activités, produits, ou services, susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement

Impact environnemental : modification négative ou bénéfique de l'environnement en conséquence d'un aspect environnemental

Aspect environnemental significatif : aspect environnemental qui a une conséquence significative sur l'environnement

L'analyse environnementale est à réaliser suivant le fonctionnement normal et accidentel des activités de l'entreprise

COMMENTAIRES

En partant du principe que certaines des activités génèrent des nuisances environnementales sur lesquelles l'entreprise peut agir par des actions ciblées ; et en cohérence avec les facteurs de l'étape 1 :

● Par exemple, préparer un tableau mentionnant :

- ✓ Dans une 1^{ère} colonne, les activités détaillées de l'entreprise comme :
 - activités de bureaux
 - activités de production (chantiers décomposés en grandes phases comme démolition, installation de chantier, stockage des matériaux, réalisation, repli ...)

et selon les cas :

- activités liées aux installations ou parc matériel
- activités liées aux ateliers de fabrication, de maintenance...

✓ Dans une 2^{ème} colonne, les activités décomposées par grandes tâches

✓ Dans une 3^{ème} colonne, les aspects environnementaux liés à ces activités et tâches comme par exemple :

- utilisation d'eau, d'énergie comme l'électricité et le carburant, de matières premières ...)
- stockage et utilisation de produits dangereux
- utilisation de matériel bruyant, ou vibrant
- Important trafic de véhicules et d'engins
- dégagement récurrent d'odeurs indésirables
- production de déchets ...

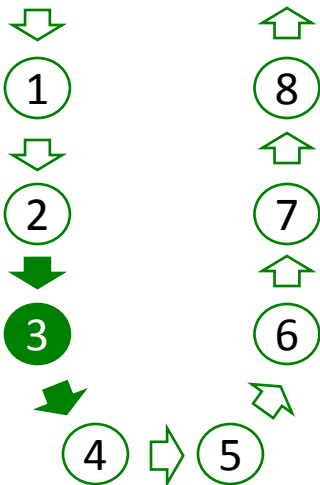
Délivrance d'un « Certificat »

18 mois



Début des actions

Délivrance d'une « attestation »





Qualibat environnement



Niveau « Engagement environnemental »

● **Etape 3** : Analyse environnementale

● **Page** : 2 sur 3

● **Objectifs** : Recueillir les principales sources de nuisance environnementale liées aux activités de l'entreprise

ACTIONS A METTRE EN ŒUVRE

✓ **Les impacts environnementaux**

✓ **Les aspects environnementaux significatifs**

COMMENTAIRES

- ✓ Dans une 4^{ème} colonne, les principales conséquences sur l'environnement (impacts) lorsque les activités sont normales et lorsqu'il se produit un accident, comme par exemple :
 - *diminution des ressources naturelles et des matières premières*
 - *production de déchets et de déchets dangereux*
 - *Pollution du sol (déversement accidentel de produits dangereux...)*
 - *pollution de l'eau (rejets dans l'eau ou la nappe phréatique d'effluents comme les eaux usées, industrielles ou d'incendie...)*
 - *pollution de l'air (Rejets de CO2 dans l'air...)*
 - *gêne des riverains par le bruit, le dégagement d'odeurs...*
- ✓ Préparer une 5^{ème} colonne qui sera utilisée pour mentionner les « NC réglementaires » lorsqu'elles auront été identifiées (voir étape suivante)
- ✓ Enfin une dernière colonne « aspects environnementaux significatifs », dans laquelle seront identifiés les nuisances sur lesquelles l'entreprise décide de porter ses efforts en fonction de ses moyens humains, financiers et techniques, **sachant que les NC réglementaires sont prépondérantes**

N.B. :

Voir page suivante un exemple de la première partie du tableau d'analyse environnementale

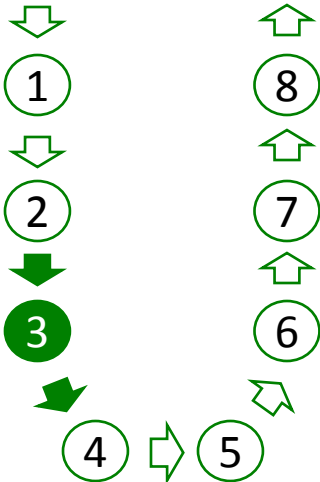
Délivrance d'un
« Certificat »

18 mois



Début des
actions

Délivrance d'une
« attestation »





Qualibat environnement



Niveau « Engagement environnemental »

● **Etape 3 : Analyse environnementale**

● **Page : 3 sur 3**

● **Objectifs :** Recueillir les principales sources de nuisance environnementale liées aux activités de l'entreprise

ACTIVITE	TACHE	ASPECT ENVIRONNEMENTAL	IMPACT ENVIRONNEMENTAL	NON-CONFORMITE REGLEMENTAIRE	ASPECT ENVIRONNEMENTAL SIGNIFICATIF
Préparation et installation de chantier	Raccordement aux réseaux existants	Fuites et ruissellement d'eau	Surconsommation d'eau		
	Création d'accès	Rejets de boues sur les voies	Colmatage des réseaux et canalisations		
Production de matériaux	Mise en service de la centrale à béton	Consommation d'eau	Appauvrissement des ressources naturelles		
		Consommation de granulats			
Gros œuvre	Sciage Percements	Production de déchets	Augmentation des volumes de déchets		
	Carottage				
	Lavage des toupies et bennes à béton	Rejets d'eau polluée	Pollution des sols		
	Livraison sur le chantier (circulation)	Émission de fumées et de poussières	Pollution de l'air		
Rejet de boues dur les voies		Gène des riverains			
Vie des cantonnements	Tout au long du chantier	Maintien du chauffage et de l'éclairage hors période d'activité	Surconsommation d'électricité		

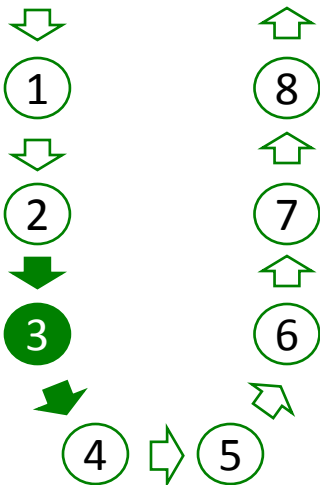
Délivrance d'un « Certificat »

18 mois



Début des actions

Délivrance d'une « attestation »





Qualibat environnement



Niveau « Engagement environnemental »

● **Etape 4** : Analyse réglementaire

● **Page** : 1 sur 4

● **Objectifs** : Recueillir les principales exigences légales et réglementaires applicables aux activités de l'entreprise

ACTIONS A METTRE EN ŒUVRE

COMMENTAIRES

Une exigence est une obligation édictée par un texte réglementaire, ou auquel l'entreprise a souscrit

- ✓ **Textes européens** règlements, décisions. Les directives sont transposées en droit national avant d'être applicables dans le pays membre de l'UE
- ✓ **Textes nationaux** codes, lois, décrets, arrêtés et les instructions techniques lorsqu'elles sont imposées par un texte réglementaire, (JO, JOUE, BO...)
- ✓ **Textes locaux** : arrêtés préfectoraux d'exploiter (ICPE) installations classées comme par exemple les parcs matériels, les stations de distribution de carburant, les ateliers... et si nécessaire définir le régime de classement autorisation ; IOTA Installation, Ouvrages, Travaux d'Aménagement sur la loi sur l'eau ; les arrêtés sur la légionellose ; les zones de protection des captages d'eau potable ; les arrêtés municipaux ; le règlement sanitaire départemental... Les zones de protection spéciale, la loi sur l'eau ; Les plans départementaux des déchets...; le code de l'environnement fixe les fondements de la responsabilité des producteurs de déchets ainsi que le risque « pollueur-payeur » ; Une convention de déversement des eaux usées ; Une charte locale de développement durable...

Exemple de textes pour les déchets :

Code de l'environnement
Responsabilité

Chaque producteur ou détenteur est responsable de ses déchets jusqu'à leur élimination finale. C'est le principe du « Pollueur-Payeur »

L'abandon, le brûlage et l'enfouissement des déchets sont interdits
Le non-respect du code de l'environnement peut entraîner des peines allant jusqu'à 2 ans d'emprisonnement et une amende substantielle
Isoler les « Déchets Dangereux » des autres déchets
Isoler les déchets d'emballage

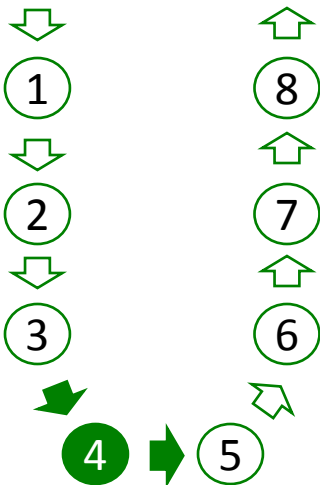
Délivrance d'un
« Certificat »

18 mois



Début des
actions

Délivrance d'une
« Attestation »





Qualibat environnement



Niveau « Engagement environnemental »

● **Etape 4** : Analyse réglementaire

● **Page** : 2 sur 4

● **Objectifs** : Recueillir les principales exigences légales et réglementaires applicables aux activités de l'entreprise

ACTIONS A METTRE EN OEUVRE

■ Identifier et lister les principales exigences légales et réglementaires, européennes, nationales, et locales lorsqu'il s'agit des chantiers, liés à toutes les activités de l'entreprise

COMMENTAIRES

● Etablir un tableau mentionnant pour chacune des activités de l'entreprise :

- ses bureaux
- ses chantiers
- et selon les cas
- ses installations ou parc matériel
- ses ateliers de fabrication, de maintenance...

✓ Les principales exigences légales et réglementaires applicables à toutes ses activités dans les principaux domaines environnementaux comme :

- **Les hommes** : il s'agit principalement des riverains (impacts visuels, sonores...), mais également du personnel de chantier autre que celui de l'entreprise, autres corps d'état, sous-traitants... le cas du personnel de l'entreprise devra être traité avec le Document Unique de la SST (santé et sécurité au travail)
- **L'eau** : la pollution de l'eau peut être due à des déversements accidentels de produits dangereux pour l'environnement. La loi sur l'eau a mis en place une approche globale des risques sur l'eau et comment y répondre...
- **Le sol** : la pollution du sol peut être due à des déversements accidentels de produits dangereux pour l'environnement
- **L'air** : la pollution de l'air peut être due à de nombreux facteurs comme la combustion d'énergie fossile, le transport, le chauffage, les fluides frigorigènes contenus dans les climatisations de toutes sortes...

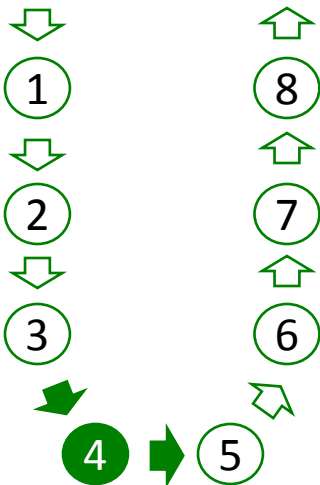
Délivrance d'un « Certificat »

18 mois



Début des actions

Délivrance d'une « Attestation »





Qualibat environnement



Niveau « Engagement environnemental »

● **Etape 4** : Analyse réglementaire

● **Page** : 3 sur 4

● **Objectifs** : Recueillir les principales exigences légales et réglementaires applicables aux activités de l'entreprise

ACTIONS A METTRE EN ŒUVRE

COMMENTAIRES

- **Le bruit** : comme la gêne consécutive aux engins de chantiers, à la manutention de certains matériels...
- **La faune et de la flore** : le code de l'environnement définit de nombreux sites protégés et soumis à des prescriptions spéciales sur lesquels les travaux sont réglementés voire interdits
- **Les déchets**
- **L'énergie**
- **Le paysage...**

■ Identifier et mentionner sur la liste établie ci-dessus les principales non-conformités réglementaires

- Compléter le tableau des exigences réglementaires identifiées par l'entreprise mais **non appliquées**. **Ce sont des non-conformités réglementaires (NC)**, écarts sur lesquelles des actions prioritaires doivent être enclenchées et que l'on retrouvera sur le plan d'actions
- Reporter les NC réglementaires sur le tableau des aspects environnementaux

*N.B.
Pour ses chantiers, l'entreprise enregistrera les exigences contractuelles (celles signées avec ses clients) et réglementaires locales si cela s'avère nécessaire*

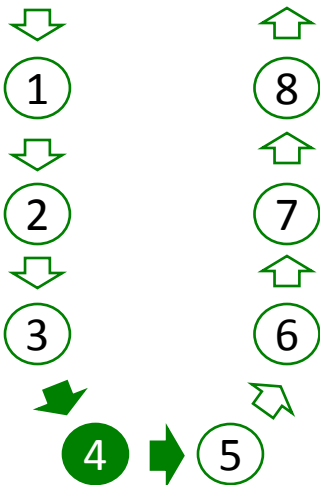
Délivrance d'un « Certificat »

18 mois



Début des actions

Délivrance d'une « Attestation »





Qualibat environnement

Niveau « Engagement environnemental »

● **Etape 4 : Analyse réglementaire**

● **Page : 4 sur 4**

● **Objectifs :** Recueillir les principales exigences légales et réglementaires applicables aux activités de l'entreprise

TABLEAU RECAPITULATIF DE LA REGLEMENTATION APPLICABLE EN GENERAL AUX ACTIVITES DE L'ENTREPRISE

ACTIVITES	DOMAINE	NATURE ET REFERENCE	DATE D'ORIGINE	DATE DE DERNIERE MODIFICATION	LIBELLE	Conforme	Non-conforme
C H A N T I E R	AIR	Règlement sanitaire type	09/08/78	Ordonnance n° 1579 17/12/2010	Code de l'Environnement Article L, 541-22 Règlement Sanitaire Départemental Type Il est interdit de brûler des déchets sur un chantier en raison de l'impact potentiel sur l'environnement et sur la santé des personnes travaillant sur les chantiers, voire sur celles habitant à proximité Le brûlage sauvage des déchets des entreprises constitue une infraction		
	BRUIT	Code de la santé publique Article R 1334-31 et R 1334-36	31/08/06		Section 3 Lutte contre le bruit Lors d'un chantier, aucun bruit particulier ne devra, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme. Pour respecter cette obligation, il sera nécessaire : - de se conformer aux conditions fixées par les autorités compétentes en ce qui concerne soit la réalisation des travaux, soit l'utilisation ou l'exploitation de matériels ou d'équipements - d'apporter les précautions appropriées pour limiter ce bruit - de ne pas avoir un comportement anormalement bruyant		
	DECHETS	Décret n°2002-540	18/04/02		Classification des déchets Tous les documents de suivi (en particulier les BSD) doivent être remplis suivant la nouvelle nomenclature des déchets		
	DECHETS DANGEREUX	Décret n° 2005-635 Arrêté	29/07/05		Fixe le formulaire du bordereau de suivi des déchets dangereux mentionné à l'article 4 du décret n° 2005-635 du 30 mai 2005 Utiliser des bordereaux de suivi des déchets Dangereux CERFA		
	EAU	Règlement Sanitaire Départemental Circulaire Art 90	09/08/78		Déversement ou dépôt de matières usées ou dangereuses en général Il est interdit de déverser dans la mer, les cours d'eau, lacs, étangs, canaux, sur leurs rives et dans les nappes alluviales, toutes matières usées, tous résidus fermentescibles d'origine végétale ou animale, toutes substances solides ou liquides toxiques ou inflammables, susceptibles de constituer un danger ou une cause d'insalubrité, de communiquer à l'eau un mauvais goût ou une mauvaise odeur, de provoquer un incendie ou une explosion		
	EAU	Code de la Santé Publique Art L.1331-10	09/05/01	Loi n°1563 Article 64 16/12/2010	Code de la Santé Publique Titre III Prévention des risques sanitaires aux milieux Tout déversement d'eaux usées autres que domestiques dans le réseau public de collecte doit être préalablement autorisé par le maire ou, lorsque la compétence en matière de collecte à l'endroit du déversement a été transférée à un établissement public de coopération intercommunale ou à un syndicat mixte, par le président de l'établissement public ou du syndicat mixte, après avis délivré par la personne publique en charge du transport et de l'épuration des eaux usées ainsi que du traitement des boues en aval, si cette collectivité est différente. Pour formuler un avis, celle-ci dispose d'un délai de deux mois, prorogé d'un mois si elle sollicite des informations complémentaires. A défaut d'avis rendu dans le délai imparti, celui-ci est réputé favorable		

Délivrance d'un « Certificat »

18 mois



Début des actions

Délivrance d'une « Attestation »



1



2



3



4



8



7



6



5

COMMENTAIRES

Ce tableau n'est établi qu'à titre d'exemple

Dans cette recherche réglementaire, il ne s'agit pas d'être exhaustif, mais de proportionner l'ampleur du travail aux impacts environnementaux identifiés à l'étape précédente



Qualibat environnement



Niveau « Engagement environnemental »

● **Etape 5** : Plan d'actions prioritaires

● **Page** : 1 sur 5

● **Objectif** : Mettre en œuvre un plan d'actions environnementales prioritaires

ACTIONS A METTRE EN ŒUVRE

- Définir des grands objectifs environnementaux parmi lesquels figureront en particulier :
 - ✓ La gestion des déchets
 - ✓ La gestion des ressources
- Etablir le plan d'actions environnementales prioritaires

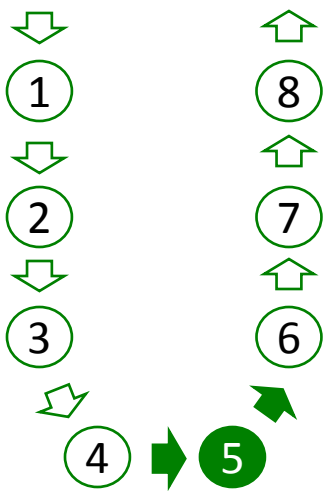
COMMENTAIRES

- L'entreprise formalise par écrit en cohérence avec les aspects environnementaux significatifs :
 - ✓ Ses grands objectifs environnementaux avec au minimum la gestion des déchets et la gestion des ressources (voir plus loin en exemple)
 - ✓ Son plan d'actions environnementales. Ces actions doivent répondre efficacement aux objectifs généraux afin d'atteindre des résultats positifs. Ces actions peuvent être :
 - de l'achat de matériel (*bacs de rétention, horloges de programmation de coupure d'électricité, ampoules basse consommation...*)
 - de la mise en œuvre de consignes particulières, *ou après avoir identifier les procédures et instructions existant déjà dans l'entreprise pour le travail quotidien de chacun et en les complétant si nécessaire de consignes environnementales*
 - de la formation et de l'information
 - Etc.
- Pour effectuer un suivi simple de son plan d'actions, l'entreprise peut réaliser un tableau (voir exemple page 16)

Délivrance d'un « Certificat »

18 mois ↑

Début des actions
Délivrance d'une « attestation »





Niveau « Engagement environnemental »

● **Etape 5** : Plan d'actions prioritaires

● **Page** : 2 sur 5

● **Objectif** : Mettre en œuvre un plan d'actions environnementales prioritaires

ACTIONS A METTRE EN ŒUVRE

■ **Mise en place des ressources, moyens et délai de mise en œuvre, ainsi que quelques indicateurs de suivi**

■ **Réaliser un suivi périodique des actions engagées**

COMMENTAIRES

- Il est souhaitable, pour des raisons de motivation et d'implication, que le personnel soit associé à l'élaboration du plan d'actions
- Pour satisfaire les actions engagées, la direction de l'entreprise doit identifier :
 - ✓ Les moyens à mettre en œuvre pour chaque action engagée
 - ✓ Les responsables de ces actions
 - ✓ Les délais impartis pour la mise en œuvre
- Pour ne pas démobiliser le personnel, l'entreprise doit se fixer :
 - ✓ Les résultats qu'elle veut atteindre en commençant par être modeste
 - ✓ Quelques indicateurs de mesure d'efficacité des actions engagées
- Pour vérifier l'efficacité des actions engagées, l'entreprise doit se fixer des échéances de contrôle (cela peut être une réunion trimestrielle, ou semestrielle d'analyse des résultats atteints ...)
Puis (voir étape 8) annuelle pour un bilan général

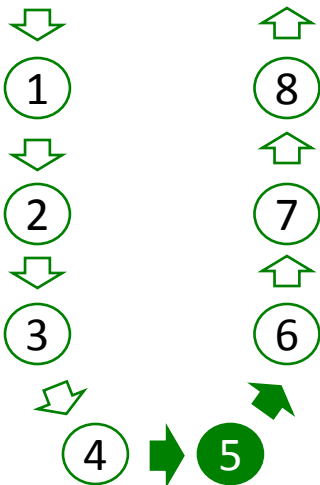
Délivrance d'un « Certificat »

18 mois



Début des actions

Délivrance d'une « attestation »





Qualibat environnement



Niveau « Engagement environnemental »

● Etape 5 : Plan d'actions prioritaires

● Page : 3 sur 5

● Objectif : Mettre en œuvre un plan d'actions environnementales prioritaires

OBJECTIFS	NUISANCES OU NON CONFORMITES REGLEMENTAIRES	ACTIVITES	ACTIONS	RESPONSABLE	DELAI DE MISE EN ŒUVRE	RESULTATS A ATTEINDRE	INDICATEURS	FREQUENCE D'ANALYSE	RESULTATS ATTEINTS
Baisser le montant des factures d'électricité	Surconsommation d'électricité (Utilisation d'ampoules à incandescence)	Bureaux Ateliers ...	1 - Achat et mise en place d'ampoules basse consommation 2 - Dispositions écrites pour éteindre systématiquement les locaux en partant	1 - Le service matériel 2 - Le responsable environnement	Tous les locaux équipés fin juin	Baisser de 5% le poids financier de l'électricité	Montant de la facture globale (ou si possible par activité) de l'année en cours/Montant de la facture globale de l'année précédente	Semestrielle	A calculer chaque semestre (pour une réunion intermédiaire de suivi)
	Surconsommation d'électricité (Maintien du chauffage et de l'éclairage hors période d'activité)	Chantier	Achat d'horloges programmables Mise en place des horloges programmable dans les bungaloes	Le service matériel	50% des bungaloes équipés à la fin de l'année				Préparer pour le bilan annuel
Gérer les déchets	NC Réglementaire concernant les déchets et les déchets dangereux (Pas de tri des déchets et des déchets dangereux)	Général	1 - Identification des déchets et des DD par activité 2 - Mise en place de collecte des déchets et DD par activité (comme piles, cartouches d'encre...) 3 - Achat d'une ou plusieurs bennes à déchets et DD pour l'entreprise selon la nécessité 4 - Contractualisation de l'enlèvement des déchets et des DD par un prestataire agréé 5 - Disposer des bordereaux de suivi des déchets et DD pour chaque enlèvement	1 - Le responsable E 2 - Le responsable E avec les bureaux 3 - Le service matériel 4 - Le responsable E avec l'approbation de la direction 5 - Le responsable E avec l'aide de chaque activité	1 - Immédiat 2 - Immédiat 3 - Progressif (voir en fonction des chantiers) 4 - Immédiat 5 - Immédiat	1 - Tous les DD triés 2 - Diminuer le volume de déchets et de DD 3 - Diminuer de 10% les coûts d'enlèvement des déchets	1 - La quantité de DD produits/la quantité de déchets produits 2 - Le coût des déchets/volume total des déchets 3 - Coût d'enlèvement des D de l'année en cours/Coût d'enlèvement de l'année passée	Annuelle	A calculer pour le bilan annuel
		Chantier	1 - Identification des déchets dangereux utilisés par chantier 2 - Mise en place de collecte des DD si pas d'entreprise générale 3 - Retour des DD à l'entreprise ou enlèvement des DD suivant le contrat avec le prestataire 4 - Disposer des bordereaux de suivi des déchets pour chaque enlèvement	Le conducteur de travaux ou le chef de chantier	Tous les chantiers fin d'année				

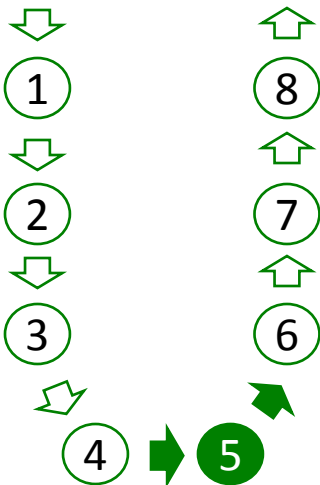
Délivrance d'un « Certificat »

18 mois



Début des actions

Délivrance d'une « attestation »



COMMENTAIRES

Ce tableau n'est établi qu'à titre d'exemple

Le plan d'actions doit être proportionnel aux nuisances environnementales et aux non-conformités réglementaires, cependant l'entreprise doit mener cette démarche progressivement et en fonction de ses possibilités humaine, financières, technologiques et techniques

Pour faire simple, l'enregistrement du suivi des actions et indicateurs peut se faire directement sur le tableau comme ci-dessus mentionné



Niveau « Engagement environnemental »

● **Etape 5** : Plan d'actions prioritaires

● **Page** : 4 sur 5

● **Objectif** : Mettre en œuvre un plan d'actions environnementales prioritaires

ACTIONS A METTRE EN ŒUVRE

■ **Exemple** :

1. **Objectif** : « La gestion des déchets »

■ **L'entreprise devra apporter comme preuve de sa gestion des déchets** :

- ✓ Les dispositions prises pour ses bureaux
- ✓ Les dispositions prises sur chacun de ses chantiers, entreprise et sous-traitants, en fonction du contexte contractuel et local (attention aux sites occupés dans le cas de la réhabilitation)

Exemple : (tri sur place, nombre de bennes, ou retour des déchets pour traitement au sein de l'entreprise...)

et pour celle que cela concerne :

- ✓ Les dispositions prises pour son parc matériel
- ✓ Les dispositions prises pour son ou ses ateliers
- ✓ Les justificatifs de suivi de ses déchets, pour cela l'entreprise devra produire les BSD bordereaux de suivi des déchets, et BSDD bordereaux de suivi des déchets dangereux

N.B. :

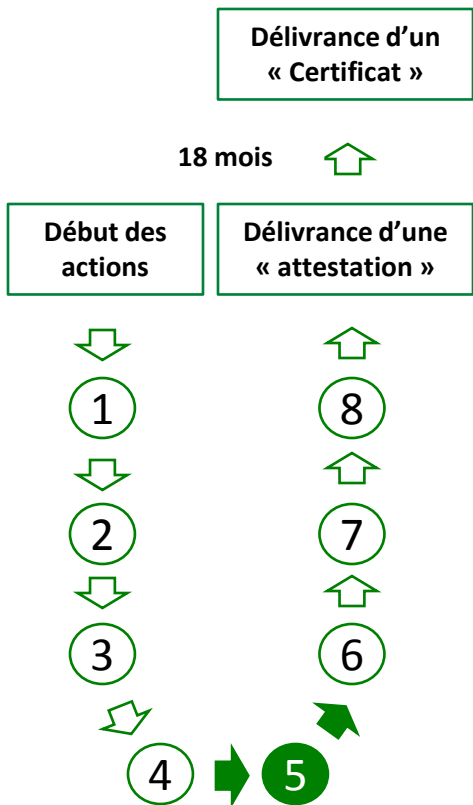
Lorsque l'entreprise est sous-traitante d'une entreprise générale qui a pour mission la gestion des déchets de chantier, elle devra produire les copies des BSD et BSDD

COMMENTAIRES

- Le but est de répondre à la réglementation en vigueur, de diminuer le poids et le coût des déchets et notamment celui des déchets dangereux, et de le vérifier (d'où la mise en place des indicateurs)
- **Selon la réglementation en vigueur** :
 - ✓ Identifier la nature et la dangerosité des déchets
 - ✓ Trier les déchets
 - ✓ Valoriser les déchets qui doivent l'être
 - ✓ Réaliser le suivi des déchets et des déchets dangereux

N.B. :

Pour connaître la dangerosité de ses déchets, l'entreprise devra avoir recours aux fiches de données sécurité (FDS) des produits utilisés pour la réalisation de ses ouvrages. Ces FDS sont déjà souhaitées pour la tenue à jour du document unique de sécurité. Elles apporteront l'éclairage nécessaire pour la partie environnementale « déchets »





Niveau « Engagement environnemental »

● **Etape 5** : Plan d'actions prioritaires

● **Page** : 5 sur 5

● **Objectif** : Mettre en œuvre un plan d'actions environnementales prioritaires

ACTIONS A METTRE EN ŒUVRE

2. Objectif : « La gestion des ressources »

- ✓ Au minimum trois actions, au choix de l'entreprise visant à mieux maîtriser les ressources qu'elle utilise dans le cadre de toutes ses activités

■ En fonction de son choix, l'entreprise devra apporter comme preuve de sa gestion des ressources :

- ✓ Les dispositions prises pour ses bureaux
- ✓ Les dispositions prises sur chacun de ses chantiers,
- et pour celle que cela concerne :
- ✓ Les dispositions prises pour son parc matériel
- ✓ Les dispositions prises pour son ou ses ateliers
- ✓ Si possible les justificatifs de ses consommations dans chacun des domaines

N.B. :

Lorsque l'entreprise est sous-traitante d'une entreprise générale qui a pour mission la gestion des ressources du chantier, elle produira, dans la mesure du possible, les copies des factures

COMMENTAIRES

- Le but est de diminuer sa consommation et le coût des ressources, naturelles et autres, et de le vérifier (d'où la mise en place des indicateurs)
- Trois actions au choix de l'entreprise comme :
 - ✓ Diminuer sa consommation d'eau (*par la mise en place de robinets à bouton poussoir, de vannes électronique à infrarouge, de mousseurs, de chasse d'eau à double commande, de récupération des eaux de pluie ...*)
 - ✓ Diminuer sa consommation d'électricité (*par la mise en place d'ampoule basse consommation, de détecteurs de présence, de minuterie, par la mise en place de production d'électricité autonome par panneaux photovoltaïques, en éteignant systématiquement tous les appareils comme les ordinateurs au moins toutes les fins de semaine après la sauvegarde des données ...*)
 - ✓ Tempérer les locaux de travail (*par la mise en place de régulation sur le chauffage et la climatisation, par la mise en œuvre de programmation en adéquation avec leur utilisation, par la mise en œuvre d'isolation thermique des locaux, par l'utilisation d'énergies renouvelables...)*
 - ✓ Diminuer sa consommation de carburant (*en faisant du covoiturage, en faisant suivre des formations spécifiques à ses salariés, en entretenant bien ses véhicules...)*
 - ✓ Eviter les gaspillages de produits en préparant mieux (*moins de déchets*)
 - ✓ Investir dans des matériels économes en énergie
 - ✓ Autre

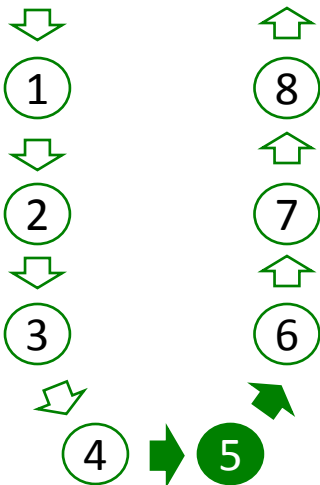
Délivrance d'un « Certificat »

18 mois



Début des actions

Délivrance d'une « attestation »





Qualibat environnement



Niveau « Engagement environnemental »

● **Etape 6** : Politique et Engagement

● **Page** : 1 sur 1

● **Objectif** : Définir la politique, l'engagement et les objectifs environnementaux

ACTIONS A METTRE EN ŒUVRE

■ Etablir par écrit la politique et l'Engagement environnemental

■ Dater et signer le document « politique et l'engagement environnemental »

■ Diffuser la politique et l'engagement au personnel

COMMENTAIRES

- **La direction de l'entreprise** formalise par écrit, cela peut très bien être **sur un seul document**, sa politique et son engagement à :
 - ✓ Respecter les exigences légales et réglementaires environnementales liées à ses activités
 - ✓ Améliorer en continue sa prévention des nuisances environnementales
- Sur cet engagement le domaine d'application doit être mentionné :
Pour l'ensemble de ses activités (à lister)
De son siège et de ses (sites à lister)
- Le document politique et engagement doit être daté et signé par le chef d'entreprise
- Pour **informer** le personnel de la décision prise le document « politique et engagement » doit :
 - ✓ Être diffusé à tout le personnel
 - ✓ Être affiché à des endroits stratégiques (machine à café, tableau d'affichage général, bungalows de chantiers...)

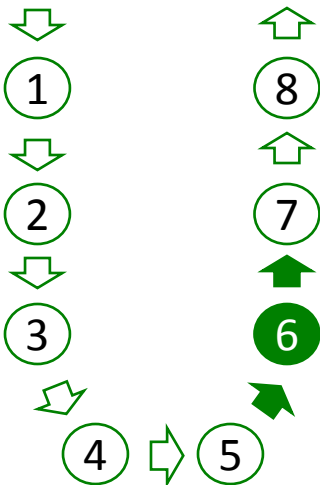
Délivrance d'un « Certificat »

18 mois



Début des actions

Délivrance d'une « Attestation »





Qualibat environnement



Niveau « Engagement environnemental »

● **Etape 7** : Communication

● **Page** : 1 sur 2

● **Objectifs** : Communiquer et sensibiliser le personnel sur la démarche environnementale

ACTION A METTRE EN OEUVRE

■ **Communiquer sur la politique, l'engagement les objectifs, les actions prioritaires et sur le responsable environnement**

COMMENTAIRES

- Pour permettre au personnel de comprendre et d'adhérer à cette démarche environnementale, il est essentiel que le chef d'entreprise ou la direction de l'entreprise **communiquent** sur :
 - ✓ La politique, les objectifs et l'engagement environnementaux
 - ✓ Le responsable environnement, en mentionnant son rôle, responsabilités et son autorité
- Le chef d'entreprise doit également **expliquer** au personnel comment cette démarche va progressivement se mettre en place dans l'entreprise

Exemple : le responsable environnement avec l'accord de la direction peut :

- organiser des réunions, réaliser des affichages dans les bureaux, sur les chantiers
- insérer les éléments environnementaux dans un livret d'accueil de l'entreprise et dans un livret d'accueil chantier si celui-ci concerne un grand nombre d'intervenants
- élaborer un journal sur les bonnes pratiques environnementales, ou ce qu'il ne faut pas faire ...

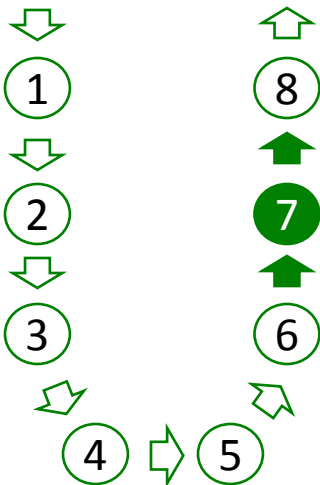
Délivrance d'un « Certificat »

18 mois



Début des actions

Délivrance d'une « attestation »





Niveau « Engagement environnemental »

● **Etape 7** : Communication

● **Page** : 2 sur 2

● **Objectifs** : Communiquer et sensibiliser le personnel sur la démarche environnementale

ACTION A METTRE EN ŒUVRE

■ **Sensibiliser le personnel sur le plan d'actions**

■ **Ensuite, au fil de l'eau, communiquer sur l'efficacité des actions mises en œuvre**

COMMENTAIRES

● Mise en place par la direction de moyens, comme par exemple une ou plusieurs réunions avec l'ensemble du personnel concerné par la démarche (en cohérence avec le périmètre mentionné à l'étape 2) pour :

- ✓ **Sensibiliser** le personnel :
 - sur les actions mises en place, pour la gestion des déchets , des ressources, et autres nuisances prises en compte par l'entreprise
 - Sur sa nécessaire implication et responsabilité, pour l'application des actions engagées par l'entreprise pour répondre à l'environnement

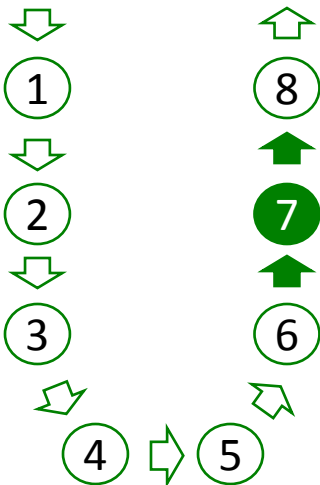
Délivrance d'un « Certificat »

18 mois



Début des actions

Délivrance d'une « attestation »





Qualibat environnement



Niveau « Engagement environnemental »

● **Etape 8** : Bilan ou revue de direction

● **Page** : 1 sur 2

● **Objectifs** : S'assurer que les mesures prises sont appropriées à la structure et aux activités de l'entreprise, qu'elles portent leurs fruits. Décider d'éventuels changements stratégiques et techniques

ACTION A METTRE EN OEUVRE

■ Réaliser un bilan des actions engagées pour diminuer les nuisances environnementales et travailler en conformité avec les exigences légales et réglementaires

COMMENTAIRES

● Le responsable environnement prépare la réunion de bilan (revue de direction dans la norme ISO 14001). Ce bilan doit être réalisé au moins une fois par an. Les éléments de cette préparation, ou données d'entrée sont :

- ✓ L'analyse des actions qui ont été menées tout au long de l'année au regard du plan d'actions environnementales précédent
 - les objectifs ont-ils été atteints
 - les résultats ont-ils été obtenus, si non pour quelles raisons?
- ✓ Les changements concernant les exigences légales et réglementaires ayant un impact sur les activités
- ✓ L'analyse des plaintes et réclamations des clients et autres riverains
- ✓ Les accidents environnementaux (si nécessaire, ils auront été déjà analysés en réunion de suivi)
- ✓ Les changements concernant le domaine d'application, sites et activités
- ✓ Les évolution techniques et technologiques dont il convient de tenir compte pour les activités...
- ✓ Les propositions d'améliorations

● Tenue de la réunion avec les personnes désignées par la direction. Cette réunion permet à la direction de l'entreprise de revoir éventuellement ses objectifs environnementaux et de prendre des décisions **dans l'objectif d'être plus performante**

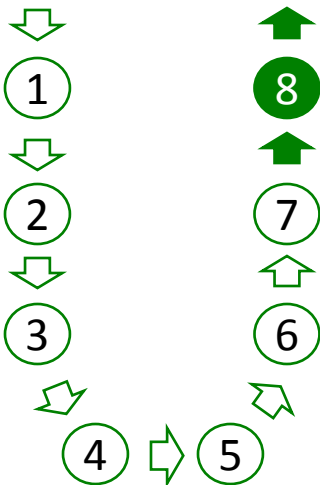
Délivrance d'un « Certificat »

18 mois



Début des actions

Délivrance d'une « attestation »





Qualibat environnement



Niveau « Engagement environnemental »

● **Etape 8** : Bilan ou revue de direction

● **Page** : 2 sur 2

● **Objectifs** : S'assurer que les mesures prises sont appropriées à la structure et aux activités de l'entreprise, qu'elles portent leurs fruits. Décider d'éventuels changements stratégiques et techniques

ACTION A METTRE EN ŒUVRE

COMMENTAIRES

● A l'issue de cette réunion de bilan et des constats faits, l'entreprise doit formuler ses décisions d'amélioration (données de sortie):

- ✓ Modification des objectifs si nécessaire
- ✓ Revue des résultats à atteindre pour être conforme à son engagement d'amélioration continue
- ✓ Actions complémentaires à mettre en œuvre
- ✓ Décision de modifier le périmètre d'application, insérer une ou plusieurs agences dans la démarche
- ✓ Décision de poursuivre la démarche pour être certifier « Maîtrise de l'Environnement » ou de demeurer encore à ce niveau de certification pour un cycle de 3 ans

● Il s'agit du cycle suivant

■ Diffuser aux salariés les décisions prises par la direction pour la poursuite de la démarche

■ Mettre en œuvre les décisions prises au cours de la réunion et actées dans le compte rendu

N.B.:

Quel que soit le choix de l'entreprise, de rester à ce niveau ou poursuivre sa démarche de certification, les éléments de préparation de la réunion et les décisions prises devront être présentés à l'auditeur lors de ses audits

N.B.:

Pour les toutes petites entreprises, l'enregistrement du bilan annuel peut se faire sur le tableau des actions avec une colonne complémentaire

Délivrance d'un
« Certificat »

18 mois



Début des
actions

Délivrance d'une
« attestation »

